

Monsieur Thomas PONCET
Société SOLEV
10 allée Bienvenue
93885 NOISY-LE-GRAND

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
t. 04 78 86 82 90

N/REF : RV/MM/202500303
OBJET : COURRIER DE CESSATION D'ACTIVITÉ - CHAUFFERIE **BIOMASSE**

Le **31/07/2025**
à Saint-Genis-Laval

Monsieur le Directeur d'Agence

Vous avez sollicité mes services au sujet de votre projet d'aménagement d'une chaufferie biomasse implantée sur la commune de Saint-Genis-Laval, 6 Chemin de la Mouche.

Cette demande entre dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et concerne l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

D'après les éléments que vous nous avez transmis, votre Société s'engage, en cas d'arrêt définitif d'exploitation, à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments, au regard des réglementations et normes en vigueur à la date de cessation de l'activité.

Si cet engagement incombe effectivement à SOLEV, le contrat de Délégation de Service Public liant SOLEV à la Métropole de Lyon devra avoir été amendé préalablement aux opérations d'arrêt définitif d'exploitation, afin d'en définir les modalités de réalisation.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- L'accès au site sera interdit par le maintien fermé des portails et clôtures d'enceinte, sur lesquels seront affichés des panneaux d'interdiction d'accès.
- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- Les opérations préalables à toute intervention de retrait seront effectuées, conformément au Plan spécifique de Démentèlement qui sera présenté et validé par les autorités compétentes

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront vidées, nettoyées, etc... avant d'être démantelées.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement et les réseaux d'eaux pluviales seront vidés, curés et démantelés
Les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compris toutes les parties

HÔTEL DE VILLE

106 avenue Clemenceau - BP80
69565 Saint-Genis-Laval cedex

t. 04 78 86 82 00
f. 04 78 86 82 49

ecrire@mairie-saintgenislaval.fr
www.saintgenislaval.fr

toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire

enterrées, seront démantelées .

Les sources de pollution et les éléments pollués seront identifiés et feront l'objet d'un retrait dans le respect des normes en vigueur;

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées ;
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.) ;
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles), et le suivi de leur traitement correctif

Ces exigences sur la restitution du site après cessation d'activité viendront s'ajouter à celles formulées par les services de la DDPP et de la DREAL.

Mes services se tiennent à votre dispositions pour toute demande de renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées,



Marylène MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval
Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Copie : Mr Philippe Guelpa-Bonaro - Vice-Président de la Métropole de Lyon, délégué au Climat, à l'Énergie et à la Réduction de la Publicité
et **Mme Maurel** - Chargée de missions Réseaux de Chaleur et de Froid Urbains - Délégation Transition Environnementale et Énergétique

HÔTEL DE VILLE

106 avenue Clemenceau - BP80
69565 Saint-Genis-Laval cedex

t. 04 78 86 82 00
f. 04 78 86 82 49

ecrire@mairie-saintgenislaval.fr
www.saintgenislaval.fr

toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire